

Le bien auquel j'ai renoncé et pour lequel des doutes persistent

Par pervenche

Au décès de mon père en 2006, et afin que ma mère ne se retrouve pas dans une situation financière et psychologique difficile, j'ai renoncé à ma part d'héritage. Mon frère et ma soeur en ont fait de même.

Aujourd'hui, le bien a été divisé en trois parties qui respectent les volontés de mon père. Mon frère, qui a pris en charge les frais de succession et qui se trouve également à la tête de la plus grosse part, va entreprendre la rénovation de mon lot.

Ma question est la suivante : ai je le droit d'exiger que les matériels utilisés soient de bonne qualité et que le personnel employé pour ces réparations aient des compétences professionnelles de niveau suffisant ? Sachant que ce lot sera loué et que l'argent de cette location servira à améliorer les revenus de notre mère.

Merci pour votre réponse.